

Un souci hivernal en moins.

Une protection garantie contre la moisissure des neiges avec le Programme d'assurance Insignia Pro.

Insignia^{MD} Pro
Fongicide

 **BASF**
We create chemistry

Le Programme d'assurance Insignia^{MD} Pro vise la protection préventive des verts, allées et tertres contre la moisissure des neiges. Si la maladie s'étend sur plus de 15 % de la surface traitée, BASF fournira gratuitement du produit pour une application de rétablissement sur les zones affectées.

Fonctionnement du programme.

Programme prescrit pour les verts :

- Jusqu'à 90 jours de couverture de neige :
 - Application de nettoyage avec le fongicide Xzemplar^{MD} à la pleine dose recommandée dans les 21 jours suivant l'application finale.
 - Application finale d'Insignia Pro à raison de 25 ml/100 m² + fludioxonil
- Plus de 90 jours de couverture de neige :
 - Deux applications de nettoyage (fongicides Maxtima^{MD} et Xzemplar, à 3 semaines d'intervalle) dans les 6 semaines suivant l'application finale.
 - Application finale d'Insignia Pro à raison de 25 ml/100 m² + fludioxonil
 - Si le surintendant a déterminé par le passé qu'il était nécessaire d'ajouter des applications ou des produits homologués pour lutter contre la moisissure des neiges, il est recommandé de poursuivre cette pratique afin de garantir des résultats efficaces.



Programme prescrit pour les allées et les tertres :

- Jusqu'à 90 jours de couverture de neige :
 - Insignia Pro à raison de 25 ml/100 m²
- Plus de 90 jours de couverture de neige :
 - Insignia Pro à raison de 25 ml/100 m² + fludioxonil
 - Si le surintendant a déterminé par le passé qu'il était nécessaire d'ajouter des applications ou des produits homologués pour lutter contre la moisissure des neiges, il est recommandé de poursuivre cette pratique afin de garantir des résultats efficaces.

Détails du programme :

- Choisir l'option de traitement appropriée en fonction de la pression prévue de la moisissure des neiges et de la durée de protection souhaitée. Effectuer une seule application avant la couverture de neige.
- Les réclamations doivent être déposées auprès de votre représentant BASF local dans les 30 jours suivant l'apparition de la moisissure des neiges.
- Tous les registres du traitement seront exigés lors de la visite d'un représentant de BASF sur votre terrain. Aucune réclamation ne sera étudiée sans les registres de traitement complets.
- Le produit utilisé doit avoir été acheté auprès d'un agent autorisé de BASF après le 1^{er} janvier 2024.
- Le programme d'assurance Insignia Pro ne s'applique pas aux achats effectués auprès d'autres sous-distributeur et fournisseurs et/ou revendeurs.
- Ce programme se limite à une application de rétablissement, jusqu'à concurrence du nombre total d'acres/hectares traités initialement.
- L'échec de la maîtrise et la sélection du produit de nettoyage sont déterminés à la seule discrétion du représentant de BASF.
- BASF se réserve le droit d'annuler ou de modifier ce programme à tout moment.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre représentant gazon BASF ou visitez le www.BetterTurf.ca/fr.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

INSIGNIA, MAXTIMA et XZEMPLAR sont des marques déposées de BASF; toutes utilisées sous licence par BASF Canada Inc. Les fongicides INSIGNIA, MAXTIMA et/ou XZEMPLAR doivent être utilisés dans le cadre d'un programme de lutte préventive contre les maladies. © 2024 BASF Canada Inc.